

ANIMATEUR « CONTRAT LOCAL DE SANTE » (H/F)

L'INSTITUTION ;

Le Pays Charolais-Brionnais a été créée en 2004. Son objectif ; faire ensemble ce qu'aucune communauté de communes ou commune ne peut faire seul, en rassemblant les élus dans une structure opérationnelle pour défendre les intérêts du territoire et répondre aux besoins de cohérences des politiques territoriales menées par les financeurs publics (Union Européenne, Etat, Conseil régional, Conseil départemental).

Le Pays est composé de 129 communes ce qui représente environ 90 000 habitants. Le Pays s'articule autour de 8 villes qui maillent son territoire : Bourbon-Lancy, Charolles, Chauffailles, Digoin, Gueugnon, Paray-Le-Monial, La Clayette et Marcigny.

POLITIQUE LOCALE ;

Le Président du Pays Charolais-Brionnais, le préfet de Saône-et-Loire, le directeur de l'ARS, le représentant du Conseil régional de Bourgogne, le représentant du conseil départemental de Saône & Loire et la direction de la CPAM 71 ont signé un Contrat Local de Santé (CLS) en 2014.

Contexte :

Pour « soutenir et amplifier les initiatives locales », la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires 2009 a prévu que les collectivités locales et leurs groupements puissent établir avec les Agences Régionales de Santé des Contrats Locaux de Santé (CLS).

Ces outils de développement territorial permettent de coordonner l'action publique au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées. Ils visent la promotion de la santé, la prévention, aussi bien que les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Le Contrat Local de Santé du Pays Charolais-Brionnais définit plusieurs axes stratégiques :

- Renforcer les soins de proximité
- Améliorer les parcours de santé
- Promouvoir des environnements favorables à la santé
- Améliorer la prise en charge des personnes hébergées dans les structures médico-sociales
- Promouvoir une offre de santé spécifique au territoire.

MISSIONS :

Sous l'autorité du directeur, en lien avec l'équipe technique du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, l'animateur « Santé » sera en charge de la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Local de Santé :

- L'animation et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé en lien avec les partenaires
- L'animation du Conseil Local en Santé Mentale
- L'organisation des instances de gouvernance du Contrat Local de Santé et du Conseil Local de Santé Mentale
- Le développement d'outils de communication liés aux actions du Contrat Local de Santé
- L'évaluation des différents dispositifs contractuels liés aux thématiques précitées
- Le suivi financier du contrat et la recherche d'autres financements
- L'accompagnement des porteurs de projets/ collectivité souhaitant développer une politique de santé publique

PROFIL ET COMPETENCES REQUIS :

- Formation supérieure (BAC +3 à Bac +5) dans le domaine du développement local, du sanitaire ou du médico-social
- Aptitudes dans l'animation de réunions, la conduite de projet et la gestion de programmes contractuels
- Connaissance des acteurs du domaine de la santé, du médico-social, des associations et des collectivités locales
- Maîtrise des outils de bureautique

- Sens du relationnel, de la concertation et capacités de travail en équipe
- Disponibilité, autonomie et capacités d'initiatives
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Aisance rédactionnel

CONDITIONS D'EXERCICE :

- Lieu de travail basé à Paray-Le-Monial
- Temps complet à 35h hebdomadaire
- Rémunération indexée sur la grille indiciaire des attachés territoriaux de la fonction publique territoriale
- Permis B et véhicule personnel indispensables

DUREE :

Remplacement de congé maternité et congé parental ; 13 mois

Du 18 novembre 2019 au 31 décembre 2020

Remise des CV et lettre de motivation pour le 14 octobre

Contacts :

Laurianne JUSSEAU

7, rue des champs seigneurs

71 600 PARAY LE MONIAL

Laurianne.jusseau@charolais-brionnais.fr

<http://www.charolais-brionnais.fr/sante.html>